

N°1248 - MAI 2021

ENTITÉ DE VIROINVAL - APPEL AUX CITOYENS

Le service des Archives communales de Viroinval est à la recherche de documents relatifs aux bourgmestres ayant exercé leur mandat dans les huit villages de l'entité aux XIXe et XXe siècles (soit photos, faire-part de décès, souvenirs mortuaires, tracts électoraux, articles de presse ou tout autre document d'intérêt historique local les concernant...).

Contact: Monsieur Bernard NAIN, archiviste et historien local - Maison des Archives à Vervies – archives@viroinval.be – 0479 /34.64.73

Merci déjà pour votre participation

INFORMATION SUR LA TAXE SUR LES DÉCHETS MÉNAGERS RÉDUCTION DE 30,00 €

Le Conseil communal le 18 novembre 2020 a arrêté son règlement de taxe relatif à l'enlèvement, le traitement et la mise en décharge de déchets ménagers et des déchets assimilés pour l'exercice 2021.

Ce règlement a été approuvé par l'autorité de tutelle le 14 janvier 2021. Ce règlement ne prévoit aucune augmentation (vidange, partie variable et forfaitaire).

Par contre, en son article 3.3., le règlement prévoit d'accorder une réduction de 30,00 € par enfant n'ayant pas atteint l'âge de 3 ans au 1er janvier de l'exercice et également une réduction de 30,00 € pour les personnes atteintes d'incontinence.

Comment obtenir cette réduction ?

Pour les enfants de moins de 3 ans au 1/1/2021 : Vous n'avez rien à faire, l'information nous parviendra automatiquement. L'enfant doit bien entendu faire partie du ménage.

Pour les personnes atteintes d'incontinence : Une attestation de votre mutuelle ou de l'AVIQ doit être fournie au service des Finances de l'Administration communale avant le 31 mars 2022.

Quand pourrais-je bénéficier de cette réduction ?

La réduction sera appliquée sur la partie variable de la taxe, c'est-à-dire sur la taxe calculée par rapport au poids de vos déchets ménagers de l'exercice 2021.

L'avertissement extrait de rôle (AER) de cette taxe vous parviendra dans le courant du 1er semestre 2022. C'est à ce moment que vous bénéficierez de cette réduction. Elle sera déduite automatiquement du montant à payer.

Après l'application de la réduction, la partie variable de la taxe ne pourra jamais être négative et aucune réduction n'est applicable sur la partie forfaitaire.

ATTENTION

Dans le courant de ce 1er semestre 2021, vous allez recevoir votre AER pour le poids des déchets de l'exercice 2020. **Il est normal qu'aucune réduction n'apparaisse, le règlement de cette année-là ne le prévoyant pas.**

Pour toutes autres informations à ce sujet, vous pouvez joindre le service des Finances aux coordonnées suivantes :

- Stéphanie FOSTY, 060/31.01.78, stephanie.fosty@viroinval.be
- Marjorie MARTIN, 060/31.00.12, marjorie.martin@viroinval.be
- Marie-Christine LORENT, 060/31.00.24, marie-christine.lorent@viroinval.be
- François JACQUEMART, 060/31.00.33, francois.jacquemart@viroinval.be



CANISITES ET DISTRIBUTEURS DE SACS À VIROINVAL

Comme tout le monde le sait, à Viroinval, une propreté insuffisante liée à vos chiens dans la zone urbanisée ainsi que dans les parcs et dans les cimetières peut mener à des amendes de 40 à 350 euros. Il est en effet interdit aux propriétaires de chiens et à toute personne ayant ceux-ci sous leur garde, de les laisser souiller de leurs déjections ou de leurs urines les façades, trottoirs, soubassements ou seuils d'immeubles longeant la voie publique, les pelouses et chemins aménagés à l'intérieur des parcs et places publiques, les mobiliers urbains ou privés ainsi que les véhicules de quelque type qu'ils soient. Toute personne, propriétaire d'un chien ou ayant celui-ci sous sa garde, est tenue, en cas de déjections de l'animal, de ramasser celles-ci en les plaçant dans le sac récolteur et de nettoyer l'endroit souillé sur le champ.

Des espaces sanitaires et des distributeurs de sachets récolteurs sont spécialement aménagés pour les chiens aux endroits suivants :

Canisites:

Dans le parc de Nismes, près du kiosque, entre la passerelle de l'ancienne piscine et les anciens WC, au pont des Huit Dindons, sur le chemin vers le cimetière et à l'entrée du parc coté parking motor-home.

Distributeurs de sacs :

Nismes - Place Châtillon

Olloy – Près du parking de l'église

Vervies – A l'entrée parc côté place

Mazée - Place du Bucq Oignies – Près de l'église

N'hésitez pas à nous contacter si les distributeurs sont vides.

PLAN DE COHÉSION SOCIALE – CREATION D'UN GROUPE FACEBOOK CONSACRÉ À LA RECHERCHE DE LOGEMENTS

Vous y trouverez des appartements, maisons et/ou studios à louer dans les environs de Viroinval, mais aussi des petites fiches conseils/astuces liées au logement.

Pour y accéder, rechercher sur Facebook « PCS Viroinval-Logement ». Plus de renseignements via le 060/30.36.54 ou via pcs@viroinval.be

MOBILESEM
0800 / 15 230
Numéro gratuit

VOTRE PARTENAIRE MOBILITÉ ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE

BESOIN DE VOUS DÉPLACER ?
MOBILESEM PEUT VOUS AIDER

MOBILESEM RECHERCHE DES CHAUFFEURS VOLONTAIRES

ENQUÊTE PUBLIQUE : PLANS DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION

La Wallonie a dernièrement réalisé la mise à jour de ses Plans de Gestion des Risques d'Inondation : les PGRI 2022-2027, qui ont pour objectif d'améliorer la gestion des inondations.

Ces plans sont construits grâce à une démarche participative et collaborative à laquelle prennent part un grand nombre d'acteurs aux compétences diverses (gestion de crise, aménagement du territoire, gestion de cours d'eau, ruissellement et coulées de boues, ...).

Ceux-ci sont aujourd'hui soumis à la consultation du public sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne.

Le dossier peut être consulté durant la période de l'enquête, du 3 mai au 3 novembre 2021, sur internet via:

<http://environnement.wallonie.be/enquetepublique.../>

OU **sur rendez-vous** auprès du Service Cadre de Vie de l'administration communale, Parc communal 1 à 5670 Nismes, aux heures d'ouverture du service.

Contact: Monsieur Laurent CHABOT - laurent.chabot@viroinval.be
060/31.00.44

Tout intéressé peut formuler ses observations en ligne, par mail et obtenir des explications techniques sur les projets auprès du SPW ARNE :

· Via courriel : pgri.inondations@spw.wallonie.be

· Via courrier au Service public de Wallonie, Secrétariat de la Direction des Cours d'Eau non navigables, Du SPW ARNE, Avenue Prince de Liège, 7 - 5100 JAMBES

CPAS DE VIROINVAL – IDESS, SERVICES « MOB'VIR » & JARDIVIROIN

Vous avez besoin d'un transport pour vos rendez-vous médicaux ?

Un trajet administratif ou simplement faire des courses ?

le service de l'IDESS est là du lundi au vendredi.

3 véhicules à disposition, dont un adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite.

Les tarifs varient de 0,22 cent du km à 0,37 cent du km.

L'IDESS, c'est aussi du jardinage....

Vous avez besoin d'une tonte de pelouse, votre haie commence à être trop invasive, vous désirez un petit parterre de fleurs ou simplement faire recouper vos rosiers ? L'IDESS est encore là.

Les tarifs oscillent de 8 euros à 12,10 euros l'heure.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à les contacter.

Attention, l'IDESS a déménagé. Retrouvez-les à présent au Château Licot, Parc Communal à 5670 NISMES.

Les numéros de téléphone restent inchangés, vous pouvez les contacter via le 060/34.74.79 ou via le 0479/61.50.88 de 8h30 à 16h00 du lundi au vendredi.

PERMIS DE CONDUIRE AU FORMAT CARTE BANCAIRE

Les citoyens sont personnellement responsables du renouvellement administratif de leur permis de conduire modèle carte bancaire en temps opportun.

Le permis de conduire au format «carte bancaire» a une validité de 10 ans.

Votre permis n'est plus valable dans quelques mois?

Prenez contact avec l'Administration afin de renouveler celui-ci

Informations: Service Population: 060/31.00.14



NOUVEAU SITE INTERNET DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE VIROINVAL

Annuaire : associations, commerçants, professions libérales, indépendants

Un nouveau site internet communal est en cours de création et verra le jour tout prochainement. Une rubrique annuaire y est consacrée afin de mettre en avant, notamment, les associations et les commerçants de Viroinval.

Vous êtes une association, un commerçant, vous exercez une profession libérale, vous êtes indépendant à Viroinval ?

Un espace peut vous être réservé dans l'annuaire internet de la Commune de Viroinval. Si vous souhaitez y apparaître, nous vous invitons à nous le faire savoir.

Voici un aperçu des informations utiles qui peuvent être diffusées : Nom, logo, description des activités/produits/services proposés, coordonnées (adresse siège social/lieu d'activité, téléphone fixe et/ou portable, courriel), identifiant de messagerie instantanée (page réseau social), site web, horaire, vidéo de présentation (You tube), image (libre de droit).

Renseignements : Service Affaires Générales

· MATHYS Nathalie – 060/31.01.74 – nathalie.mathys@viroinval.be

· DUVAL Frédéric – 060/31.00.34 – frederic.duval@viroinval.be

Nous restons à votre disposition pour toute information ainsi que pour la réalisation de la vidéo de présentation.

PLAN DE COHESION SOCIALE - TRANSPORT POUR VACCINATION - INFORMATION

Vous rencontrez des difficultés pour vous rendre au centre de vaccination???

Contactez le Plan de Cohésion Sociale de Viroinval afin d'organiser le trajet via le 0475/83.91.14

ATTENTION, pour plus de facilité dans l'organisation des transports, contactez le Plan de Cohésion Sociale **AVANT** de prendre votre rendez-vous vers un centre de vaccination.

Un problème lié à la collecte de vos déchets ménagers, organiques, PMC ou cartons ? Rendez-vous sur le site du BEP Environnement qui se fera un plaisir de vous informer :

<https://www.bep-environnement.be/reclamations/>